

**DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES**  
*SERVICE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INNOVATION  
ET DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES*  
*SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION*

Paris, le 21/09/2020

DGE – 139 rue de Bercy – Bâtiment Vauban - Télédocus 663  
75572 Paris CEDEX 12

## **DECISION D'AGRÉMENT**

Le Ministre de l'économie et des finances,

Vu le k du II de l'article 244 quater B du Code général des impôts,

Vu l'article 49 septies I quinquies de l'annexe III du Code général des impôts,

Décide d'accorder un agrément à l'entreprise :

**ROVI-TECH**

**Pays : Belgique**

Cet agrément est accordé au titre des années : 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

Pour le Ministre et par délégation  
La cheffe du pôle financement de l'innovation et  
propriété industrielle



Camille BUISSON